

Groupe de travail sur la PAC

Contribution d'Anny Poursinoff Députée Europe Ecologie – les Verts

En 2013, l'Union européenne se dotera d'une nouvelle politique agricole commune. Ce volet de la politique européenne fait l'objet de nombreuses discussions entre les pays membres mais aussi en leur sein du fait de sa place actuelle et à venir dans le budget de l'Union, de sa place essentielle dans les politiques agricoles de chaque Etat membre et, surtout, de ses impacts directs ou indirects au travers de l'agro-industrie sur le monde paysan, l'environnement, les pays dits du Sud.

De façon générale, ce sont aujourd'hui le modèle agricole promu et ses conséquences qui font débat sous les angles de la souveraineté alimentaire, du prix des denrées, de la rémunération des acteurs, de la biodiversité, de la santé, etc.

Compte tenu de l'importance de l'agriculture - productrice d'alimentation- pour notre société, la participation des représentants de la nation à la réorientation de cette politique et aux réflexions à ce propos me semble essentielle. Le Parlement européen est certes ici en première ligne pour représenter nos valeurs écologistes à travers la réforme de la PAC qui se dessine. Mais, il me semble essentiel de soutenir cet engagement de nos collègues eurodéputé-es - et notamment de José Bové, Vice-président de la Commission Agriculture et développement rural au Parlement européen - en faveur de l'introduction des principes de solidarité et de souveraineté alimentaire dans les négociations en cours. C'est pourquoi je souhaite tout d'abord faire part de ma sincère satisfaction quant à la création d'un groupe de travail sur la PAC 2013 au sein de l'Assemblée nationale.

Je souhaite également remercier chaque personne ayant répondu favorablement aux auditions. Agriculteurs/trices, membres de centres de recherche, syndicats, chambres d'agriculture, représentants des institutions françaises et européennes, coopératives... au delà de toute logique partisane, c'est véritablement le dialogue pluraliste et transparent le plus large possible qui doit permettre d'appréhender au mieux les enjeux de la politique agricole commune et ses conséquences. Cette démarche participative et d'ouverture a permis de proposer des pistes de restructurations adaptées et à la mesure des défis à relever.

Aussi, compte tenu de la richesse de ces auditions, du sérieux du travail accompli par l'administration de l'Assemblée nationale et, bien sûr, de l'importance capitale de l'agriculture dans le fonctionnement actuel et à venir de notre société, vous comprendrez mon étonnement face à la faiblesse de la présence de mes collègues parlementaires à ce groupe de travail. Est-ce à dire que la politique agricole n'intéresse pas la majorité présidentielle lorsque la presse n'est pas présente? Ou bien cela signifie-t-il que les conclusions des auditions menées sont malheureusement déjà connues avant même d'avoir lieu et que toute voix discordante n'aura pas sa place? Quel sera le sort dévolu par le gouvernement à ce rapport? Quels liens seront établis avec les eurodéputé-es?

Afin de m'assurer que d'autres voix seront entendues et relayées ici, vous me permettrez de vous faire part d'un certain nombre de réflexions et observations, partagées par mes collègues d'Europe Ecologie – Les Verts dans nos régions et au Parlement européen.

Anny Poursinoff
Députée des Yvelines

I. Introduction : Pour un nouveau pacte entre agriculture et société.

L'agriculture n'est pas un simple acte de production. Elle agit avec et sur le vivant végétal et animal, dépend de facteurs territoriaux, environnementaux et sociaux, et fonctionne selon les saisons et sur des rythmes longs, tout en nécessitant des investissements importants. Voilà autant de contraintes contradictoires avec les « lois du marché ». L'agriculture assure la réalisation d'un besoin fondamental, l'alimentation, qui ne peut décemment pas être soumise au risque de pénurie ou aux effets d'opérations de spéculations malveillantes. Par conséquent, aucune agriculture ne peut durablement perdurer sans outils de régulation. C'est pourquoi nous avons impérativement besoin d'une Politique Agricole Commune forte.

Pour autant, il faut sortir de l'empilement incessant de strates incohérentes les unes avec les autres, qui ont fait depuis 1962 de la PAC un millefeuille indigeste, encourageant une forme d'agriculture non durable.

La PAC a conduit l'agriculture européenne dans une **impasse économique et environnementale**. Disparition des petites fermes au profit d'unités industrielles, circuits commerciaux centralisés, concentration des unités hors-sol, recours systématique à la chimie, développement de l'élevage intensif, contribution majeure à l'effet de serre... En subventionnant l'agriculture productiviste, la PAC a contribué à détruire les emplois agricoles, en Europe et ailleurs. La pollution des eaux, des sols, de l'air et la perte de la biodiversité se sont aggravées. L'Europe est devenue la principale importatrice nette de produits agricoles et surtout de produits alimentaires, dont le déficit moyen a été de 17 milliards d'euros de 2000 à 2010, une donnée essentiellement oubliée en France sous prétexte que celle-ci a un excédent net de 10 milliards d'euros. Quant aux conséquences au niveau mondial, notamment sur les agricultures des pays du Sud, affaiblies et maintenues dans un sous-développement du fait du dumping direct et indirect, elles sont désastreuses.

Qu'il s'agisse de l'échelle planétaire, européenne, nationale ou régionale, l'agriculture est vitale et son rôle sous l'influence de la PAC nous semble dévoyé. Pour les écologistes, une **profonde transformation de la politique agricole commune doit être menée sur la base d'un nouveau pacte entre agriculture et société.**

II. Une nouvelle politique agricole commune : pourquoi et comment ?

Pour une autre régulation permettant un commerce équitable.

La politique agricole commune pourrait constituer un précieux **levier pour faire évoluer notre système actuel.**

Une **distribution des aides plus juste** entre les Etats membres et entre les paysans doit être envisagée. Celle-ci pourrait être basée sur une dégressivité en fonction de l'accroissement des surfaces - amenant à terme à un plafonnement – et ce système pourrait être pondéré par des critères d'emplois et de pratiques agronomiques et environnementales. Les crises alimentaires témoignent de l'urgence de procéder à la régulation des marchés agricoles par l'adaptation de l'offre à la demande, en interdisant la spéculation financière internationale mais aussi au niveau européen pour stabiliser les niveaux de prix à la production comme à la consommation. La PAC doit protéger l'ensemble des paysans, c'est-à-dire ceux du Nord comme ceux du Sud.

Les pratiques de dumping économique, social, environnemental doivent cesser au profit d'un commerce équitable. Les échanges doivent se faire sur une base solidaire, coopérative et non uniquement concurrentielle.

Respecter la souveraineté alimentaire des uns et des autres.

En matière d'élevage, les Etats membres de l'UE importent massivement chaque année des **protéines végétales** - dont 39 millions de tonnes de soja en équivalent tourteaux - afin de répondre aux besoins de l'élevage intensif et concourent de la sorte à une ultra-spécialisation régionale des productions.

Au lieu d'envahir ensuite les pays du Sud avec ses produits en excédent subventionnés, l'Europe pourrait les accompagner à développer leurs systèmes de production avec des techniques locales et durables à accroître la valeur ajoutée de leurs productions locales et à développer leurs marchés locaux permettant de cesser d'encourager – dans les pays du Sud - la substitution des productions vivrières locales par des productions d'exportation. Afin de respecter la **souveraineté alimentaire** des uns et des autres, il conviendrait d'augmenter l'autonomie européenne par une importante augmentation de la production de protéines végétales.

L'élaboration d'un nouveau cadre international des échanges permettrait en outre de lutter contre l'accaparement des terres qui menace la sécurité alimentaire locale et contribue à perpétuer le déplacement des populations vers les périphéries urbaines le plus souvent insalubres.

Lutter contre la spéculation financière et assurer un revenu décent et stable.

De nouveaux instruments de régulation contre la spéculation financière et pour la stabilisation de l'offre doivent permettre d'**assurer un revenu décent et stable aux paysans et de lutter contre l'accaparement de la valeur ajoutée** par les intermédiaires (distribution, transformation...). Ces instruments pourraient être les suivants : la re-création de stocks stratégiques locaux ; l'accès des seuls acteurs réels sur les marchés de matières premières agricoles avec contrôle des positions maximales ; l'élimination des acteurs fictifs spéculant avec les produits dérivés le tout sous l'autorité d'une agence internationale de supervision et de contrôle. La **création d'un observatoire européen des prix** doit être envisagée par cette nouvelle PAC afin de lutter contre la spéculation, interdire la vente à perte, connaître le juste prix rémunérateur d'un produit. Les agriculteurs doivent être en mesure de se regrouper afin de négocier, collectivement, face aux industriels de la transformation et de la distribution.

L'agriculture, au coeur de l'animation territoriale : enjeux de l'installation/transmission

Alors que le nombre d'exploitations n'a de cesse de diminuer, la PAC doit soutenir les petites exploitations, favoriser l'emploi et soutenir les fermes installées dans des territoires isolés.

Des outils de **lutte contre la spéculation foncière et contre la concentration des exploitations** doivent être mis en place. **La transmission et la reprise des exploitations doivent être encouragées.** Il faut mettre en place une véritable politique, sous la gouvernance des territoires, permettant d'organiser une réelle animation autour de la transmission/reprise : repérage des fermes sans succession ; aide au conseil accordée au cédant potentiel ; prise en charge d'un diagnostic concernant l'exploitation à céder, diagnostic pouvant introduire des innovations (nouvelle production, transformation et vente , passage en bio) ; mise en

relation avec de possibles repreneurs ; mise en situation de repreneur chez le cédant potentiel ; aide à la transmission (aide au bail, à la location ou à la vente des bâtiments et d'un logement) ; intervention de structures de portage du foncier... La politique de transmission doit apparaître comme le complément – voir le préalable - des autres politiques liées à l'installation de nouveaux agriculteurs/trices : formation, couveuses d'activités ou espaces test, répertoire à l'installation

En outre, il est important de mettre en place d'**aides spécifiques dans les territoires où agriculture et élevages s'exercent dans des conditions difficiles**. L'**animation territoriale et la vitalité rurale** sont en jeu.

La qualité doit remplacer la quantité : circuits courts, agriculture biologique/paysanne, interdiction des OGM, protection des ressources naturelles, lutte contre les pollutions...

Les aides doivent également être conditionnées à la mise en place de **pratiques et modes de production**. Face à l'ampleur du réchauffement climatique, à la chute de la biodiversité et à la mise en péril des ressources naturelles, **d'autres modes de production doivent être privilégiés**. L'image trop répandue des grandes plaines de monocultures céréalières exigeantes en arrosage et celle des élevages hors sols n'est plus acceptable. Il convient d'y substituer celle d'une **agriculture paysanne, locale, tendant vers l'agriculture biologique**. Il s'agit de favoriser une **production locale et des circuits-courts de distribution** permettant aux paysans de vivre de leurs activités. La PAC renouvelée doit être un outil au service de **l'accompagnement des paysans dans cette transition**.

Outre une diminution drastique des pesticides et des engrais chimiques, **l'interdiction des hormones et des organismes génétiquement modifiés (OGM)** doit être fermement affirmée. **La santé publique et la prévention** doivent être au centre des préoccupations de cette nouvelle PAC. Les liens établis entre cancers ou maladies chroniques (comme Parkinson) et pesticides sont de plus en plus nombreux. Sans même revenir sur les drames tels que l'introduction des farines animales, la qualité de notre alimentation joue un rôle incontestable dans le développement des maladies cardio-vasculaires, de l'obésité, du diabète. Il apparaît important de s'intéresser de plus près aux avantages proposés par les nombreuses méthodes alternatives naturelles comme par exemple les **préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP)** tout en rappelant l'importance de la saisonnalité des productions et des spécificités territoriales locales en terme de variétés végétales et de races animales.

Cet accompagnement vers de nouveaux modes de production servira également de base à la **protection des ressources naturelles**. Une attention spécifique doit être portée à la **fertilité des sols, à la lutte contre leur érosion et leur pollution**. **Notre terre, mais aussi notre eau (y compris les nappes phréatiques) et notre air** sont en effet directement impactés par les pratiques agricoles. L'application du **principe « pollueur - payeur »** via la future PAC au lieu du « pollueur-payé » de la PAC actuelle pourrait être un levier permettant de soutenir les modes de production agro-écologiques respectueux de l'environnement. Accompagner les agriculteurs en les aidant à **passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables** doit également être un axe de la PAC. Lutter contre le changement climatique par une agriculture plus autonome et plus résiliente doit faire partie des réponses de la PAC.

Une recherche publique participative accordant une place à l'agriculture biologique.

La **recherche publique** a aussi un rôle à jouer. Les moyens financiers et humains consacrés aux recherches sur l'agriculture biologique en France et en Europe doivent être renforcés. La recherche agronomique doit être renouvelée, adopter une approche pluridisciplinaire et

accorder plus de place aux pratiques paysannes notamment en construisant avec les paysans des programmes de recherche participative.

Interdiction des droits de propriété intellectuelle sur les gènes et organismes vivants.

En outre, la question de la **diversité des semences et des plants agricoles et de leur adaptation aux questions micro-locales** doit être posée. Cette diversité permet une alimentation saine et diversifiée, une meilleure adaptation au changement climatique ainsi qu'une lutte contre l'uniformisation des cultures et contre un appauvrissement de la faune, de la flore et des micro-organismes associés. Alors que la biodiversité cultivée se réduit de plus en plus sous l'effet de l'uniformisation des pratiques agricoles et des réglementations sur les semences et les produits de traitement, la reconnaissance des pratiques agro-écologiques des paysans doit permettre une gestion locale durable et équitable du renouvellement de la biodiversité cultivée. C'est pourquoi les droits collectifs des agriculteurs d'utiliser de leurs semences doivent primer sur les droits de propriété intellectuelle des semenciers. **Les droits de propriété intellectuelle sur les gènes et organismes vivants devraient être interdits.**

Un budget solidaire répondant à ces exigences.

Aujourd'hui, le **budget de la PAC** fait l'objet de nombreuses critiques, notamment de la part des «euro-sceptiques». Il conviendrait de mettre en perspective ces dépenses, par rapport aux effets attendus d'un secteur aussi vital, mais aussi par rapport aux autres arbitrages budgétaires des Etats membres. Ainsi, en 2010, les Etats membres ont consacré 31% de leur budget commun aux aides directes versées aux agriculteurs. Or, en 2009, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont consacré trois fois plus à leurs dépenses militaires. De son côté, l'UE a mobilisé près de cinq fois plus pour venir en aides à ses banques. Tout est donc une question de priorités... et d'arbitrages politiques !

D'un point de vue budgétaire, il est vrai que l'ensemble des exigences mentionnées constitue un coût. C'est en impliquant l'ensemble des citoyens dans la définition de la PAC et en lui fixant des objectifs cohérents répondant aux aspirations majoritaires de la société que nous garantirons une volonté collective d'y engager les moyens budgétaires nécessaires.

En termes d'instruments, des **paiements directs aux agriculteurs** sont utiles pour compléter leurs revenus, notamment lorsque le coût de production est supérieur au coût de production le plus bas de l'UE, à condition de respecter des pratiques compatibles avec le bon fonctionnement des écosystèmes et la préservation des ressources naturelles.

Il convient d'orienter les fonds de développement rural de la nouvelle PAC vers une gestion de projets territoriaux concertés et mutualisés avec les fonds de la politique de cohésion sociale et régionale.

Des **mécanismes de régulation des marchés** doivent être maintenus, créés ou réaménagés.

Il est important de prévoir des **aides ponctuelles aux changements de pratiques** pour préserver des territoires à haute valeur naturelle, pour ménager des parcelles portant un enjeu environnemental particulier ou pour compenser les frais inhérents à la conversion en agriculture biologique. Un soutien particulier devrait être instauré pour les petites exploitations à faible foncier ou à fort apport en emplois. Aucun type de production ne doit être oublié des dispositifs (le maraîchage, l'arboriculture, l'élevage, mais également les grandes cultures).

Pour rémunérer les **externalités positives** supplémentaires rendues à la collectivité et les biens publics assurés par l'agriculture, des aides complémentaires devraient être allouées au

niveau des régions, selon des critères définis localement, mais encadrées au niveau communautaire pour éviter les dérives.

Une PAC démocratique et citoyenne.

Enfin, pour remplir son rôle, il est essentiel que **la PAC retrouve une légitimité**. Elle doit être **redéfinie de manière concertée** en s'attachant aux rôles de l'agriculture en matière de production, d'emploi, de préservation des ressources naturelles, des espaces et de la biodiversité, d'aménagement du territoire, de vie sociale et de développement rural. **Les approches socio-économiques et environnementales** ne sont pas concurrentes mais complémentaires. La prochaine réforme de la PAC doit réaffirmer cette double entrée. Il convient de **gérer la PAC de façon démocratique**, et non plus de façon technocratique. La participation des populations concernées et des collectivités territoriales à la définition des enjeux et à l'application de cette politique est primordiale.

III. Conclusion. Pour une politique agricole commune écologiste et ambitieuse.

Lors du G20 agricole, les mobilisations citoyennes afin de renforcer l'agriculture paysanne et familiale montrent combien la réforme du modèle agricole européen est souhaitée par l'ensemble de la population. L'agriculture ne doit plus être un sujet de préoccupation accaparé par les lobbys agro-industriels, il s'agit d'un enjeu central qui doit être négocié par l'ensemble des acteurs et actrices impliqués : au Nord et au Sud, paysans et paysannes, consommateurs et consommatrices, commerçantes et commerçantes... Nous sommes toutes et tous concernés par cet enjeu !

Dernièrement, la solidarité requise vient à nouveau d'être mise à mal. La Cour de justice européenne, saisie par l'Allemagne, a en effet remis en cause le mécanisme, inscrit dans la PAC, permettant jusque-là de débloquent les fonds européens nécessaires pour abonder le Plan européen d'aide aux démunis (PEAD). Ce plan représente de 20 à 50 % de la distribution alimentaire en France. Il est impératif que l'Union européenne réforme ce programme afin de proposer un dispositif pérenne qui assure stabilité et soutien aux personnes dont la subsistance est en jeu.

Il convient également d'adopter une approche « genrée ». Les femmes représentent 52 % de la population mondiale, effectuent 66 % des heures de travail et produisent 50 % des richesses nationales. Pourtant, elles ne possèdent que 2 % des terres. Face aux discriminations qu'elles subissent, des dispositifs particuliers doivent permettre un accompagnement spécifique pour les agricultrices en activité ou en devenir.

Les écologistes prônent donc une réforme en profondeur de la politique agricole commune. Cette présentation des positionnements d'Europe Ecologie – Les Verts et de nos propositions devront, je n'en doute pas, enrichir les débats et participer à la construction d'une autre politique commune. Cette volonté est partagée par le Conseil économique social et environnemental (CESE) dans son avis voté le 25 mai 2011 – publié au Journal officiel le 3 juin 2011 – intitulé « La future PAC après 2013 » dont Régis Hochart est le rapporteur.

Pour les écologistes, les priorités de cette nouvelle PAC doivent répondre à un certain nombre d'exigences : une nourriture qualitative et abordable, le maintien des emplois et de la diversité des produits, la préservation des ressources naturelles et la solidarité internationale.

Suite aux premières « avancées » européennes, réactions écologistes.

A ce jour, Dacian Ciolos s'est montré ouvert au dialogue. En rupture avec son prédécesseur, le commissaire européen à l'agriculture semble prêter attention à plusieurs questions fondamentales pour l'avenir de l'agriculture en Europe. Les orientations proposées reflètent des avancées notables par rapport à la politique actuelle, dénoncée par les écologistes : plus d'équité et de diversité grâce à un plafonnement des aides par actif, à une attention particulière aux petites exploitations (soutien spécifique aux petites fermes), à des critères d'attribution plus sérieux par rapport aux enjeux environnementaux et à un soutien de l'emploi agricole. Ses propositions en faveur d'une relocalisation des productions, du développement des circuits courts et de la mise en avant des produits de qualité vont dans le bon sens.

En revanche la communication du Commissaire fin 2010 semble insuffisante au niveau de la régulation des prix et des marchés puisqu'elle semble privilégier les intérêts à court termes des firmes agroalimentaires en optant pour la poursuite de la baisse des prix des produits agricoles (leurs matières premières) et en ouvrant davantage le marché de l'UE à des importations à bas prix. Or, une régulation forte des marchés est indispensable à la stabilisation des cours des produits agricoles et à l'activité des agriculteurs, des filières et aux attentes des consommateurs. Abandonner les outils de gestion des marchés ne saurait apparaître comme une solution, bien au contraire. Ces insuffisances deviennent dramatiques quand on observe les récents arbitrages du Conseil sur cette future PAC, qui refuse tout plafonnement des aides selon la taille des exploitations et le nombre de travailleurs, et privilégient ainsi la voie inacceptable de l'industrialisation et du productivisme.

Le changement de politique agricole depuis 1992, avec des baisses importantes des prix agricoles pour les rapprocher des prix mondiaux de dumping, s'est traduit par l'octroi d'aides directes compensatrices qui, depuis la réforme de la PAC de 2003, sont indépendantes des prix et de la production afin d'être notifiées dans la "boîte verte" de l'OMC. Autant ces aides directes, notamment aux producteurs de céréales et oléoprotéagineux, sont indispensables lorsque les prix mondiaux sont bas, ce qui était le cas jusqu'en 2005, autant elles sont difficiles à justifier politiquement lorsque ces prix sont très élevés comme cela a été le cas depuis 2007 sauf en 2009. Il serait bien plus logique de rendre ces aides contra-cycliques pour stabiliser le revenu des producteurs, les augmentant quand les prix sont bas et les réduisant quand ils sont élevés. C'est ce que vient de préconiser le rapport du Conseil économique, social et environnemental du 11 juin 2011. Ces aides ne seraient plus alors indépendantes du niveau des prix. Par conséquent, elles ne seraient plus dans la boîte verte de l'OMC et elles seraient astreintes à de très fortes réductions. Les écologistes demandent donc de refonder les politiques agricoles partout dans le monde sur la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire sur des prix rémunérateurs et stables, impliquant le retour à une protection efficace à l'importation par des prélèvements variables qui ont assuré le développement spectaculaire de la production agricole de l'UE de 1962 à 1995.

De même, les écologistes expriment un désaccord avec l'idée que l'agriculture européenne doit contribuer à « nourrir le monde », d'autant qu'elle est fortement déficitaire vis-à-vis des pays du Sud. Il est nécessaire d'assurer à la fois la couverture des besoins européens, notamment sur les protéines végétales, et de favoriser le développement des agricultures des pays en difficulté, notamment vivrières. L'autosuffisance alimentaire et plus encore la souveraineté alimentaire doivent occuper une place centrale. L'Europe doit affirmer l'agriculture dont elle a besoin, et assurer sur le plan des échanges leur caractère équitable.

J'espère que cette contribution permettra d'enrichir les débats et saura être entendue tant par le gouvernement français que par les décideurs politiques européens. Les défis à relever relèvent en effet de la plus grande importance et seul un volontarisme politique fort, emprunt d'une approche globale, permettra réellement de générer une nouvelle dynamique dont dépend notre société et son avenir. Nous espérons que le Commissaire Dacian Ciolos fera des propositions législatives concrètes permettant de construire une PAC au service des paysans, des consommateurs et des territoires.

Synthèse. Principes aux fondements de cette PAC refondée

Principes aux fondements de cette PAC refondée que nous appelons de nos vœux :

1. **L'autonomie alimentaire européenne humaine et animale, dans le cadre d'un « modèle alimentaire européen » marqué par une très grande diversité des terroirs et des produits.** La production spéculative n'a pas sa place dans une activité comme l'agriculture : l'agriculture européenne peut produire mieux sans mettre en danger l'équilibre alimentaire européen ou mondial.
2. **Un revenu stable et décent pour les agriculteurs et les agricultrices.** Via des outils et des mécanismes de régulation qui s'opposent à la volatilité croissante des marchés, mais aussi via la reconnaissance des divers rôles de l'agriculteur face à la société. Cela passe d'abord par une protection efficace à l'importation mais aussi par le développement de l'innovation et la promotion de relations loyales entre les partenaires des filières.
3. **Un défi environnemental.** En tant que politique publique, la PAC doit inciter l'agriculture européenne à prendre en compte la protection de l'environnement, le changement climatique et le bien-être animal, la qualité de l'eau, de l'air et des sols. C'est la préservation même du potentiel agricole qui est en jeu. Des dispositifs forts et attractifs doivent inciter les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques et leurs systèmes.
4. **La sauvegarde et l'extension de la biodiversité doivent constituer un principe en soi.** Comme activité biologique, l'agriculture travaille avec des espèces vivantes et a une influence majeure sur la situation, l'environnement et l'évolution de ces espèces, comme elle bénéficie de l'activité et de la diversité de ces espèces.
5. **Une cohésion sociale et territoriale.** L'agriculture peut contribuer de façon importante au maintien et à la création d'emplois. A ce titre, il importe d'assurer un soutien particulier aux structures de taille artisanale et aux pratiques agricoles et types de productions reposant sur l'emploi plutôt que sur le capital ou les surfaces de terre disponible.
6. **Un maintien des paysages ruraux.** Via une préservation paysagère et architecturale mais également un soutien clair aux initiatives évitant ou limitant la spécialisation régionale et en encourageant au contraire la polyvalence et la cohérence agronomique entre cultures et élevage.